

INSCRIPTION MUSIQUE - ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Auprès du secrétariat ou de la direction du **Jeudi 29 août au lundi 09 sept 2024.**

Jeudi 29/08	Vend 30/08	Lundi 02/09	Mardi 3/09	Merc 4/09	Jeudi 5/09	Vend 6/09	Lundi 9/09
	Ste Sigolène		Ste Sigolène	Monistrol		Ste Sigolène	
	10h-12h		10h-12h30	09h-12h		10h-12h30	
Ste Sigolène		Ste Sigolène		Ste Sigolène	Monistrol		Ste Sigolène
17h-19h		15h-18h		13h30-16h30	16h-18h30		16h-18h

- à **Monistrol sur Loire** : Maison des Associations – Place Maréchal de Vaux.

- à **Sainte-Sigolène** (Secrétariat) : Maison de la Musique – 2 Avenue de Marinéo.

Et lors du forum des associations le samedi 31/08/2024 à Ste Sigolène (9h-12h) et le samedi 07/09/24 à Monistrol (14h-17h).

Aucune inscription ne sera prise en compte sans un dossier complet et accompagné du règlement annuel.

PIECES A FOURNIR

- Fiche de renseignements dûment remplie (recto-verso) et signée (1 fiche par élève).
- Autorisation d'utilisation d'image complétée et signée.
- Règlement par 1 chèque du montant annuel ou 3 chèques du montant trimestriel (encaissement 11/2024, 01/2025 & 04/2025 ou 6 chèques (encaissement au début des mois de novembre, décembre 2024, janvier, février, mars et avril 2025) à l'ordre de EIMD des Marches du Velay/Rochebaron. Possibilité de régler en espèces ou par chèques-vacances **AU PLUS TARD AU 01 novembre 2024.**

Toute année commencée est due dans sa totalité. En cas de non-paiement des frais d'inscription, des frais de traitement de dossier de 30€ seront facturés à la famille à partir du 2^{ème} rappel. Les règlements concernant les frais d'inscription de juin 2024 seront encaissés en novembre 2024

MODALITES D'INSCRIPTION

↳ **PERMANENCES DES ENSEIGNANTS pour définir les horaires de cours d'instruments à Monistrol s/L (Maison des Associations – Place Maréchal de Vaux le Jeudi 12 Septembre :**

- 18h30 (élèves CHAM)
- 19h00 (autres élèves)

↳ **DEBUT DES COURS :** à partir du lundi 16 septembre 2024.

↳ **FIN DES COURS :** vendredi 04 juillet 2025 sauf exception.

↳ **PAS DE COURS** pendant les vacances scolaires et les jours fériés sauf exception.

↳ Les élèves domiciliés sur les communes de Monistrol et Ste Sigolène et participant activement aux orchestres d'HARMONIE de ces communes peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle du montant de leur inscription à l'EIMD = à 30% soit le remboursement d'un trimestre hors cotisation à l'association, sous certaines conditions. Se renseigner auprès du secrétariat ou de la direction.

↳ Possibilité de prêt gratuit de certains instruments dans la limite des disponibilités (se renseigner auprès du secrétariat ou de la direction).

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

EIMD des Marches du Velay/Rochebaron – 2 Av de Marinéo – BP 80 – 43600 Ste Sigolène

☎ : 04.71.66.40.24

☎ : 06.08.02.78.75

✉ contact@eimdmvelay.fr



www.eimdmvelay.fr

<https://www.facebook.com/EIMDMVR/>

... /... →

L'EIMD c'est....

une école de type 3 inscrite dans le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques de la Haute-Loire.
Les professeurs de l'EIMD des Marches du Velay/Rochebaron sont des professionnels diplômés.



Les premiers pas : l'EVEIL

- **EVEIL MUSICAL** pour les élèves de 4 à 6 ans (ayant 3 ans révolus en sept 2024) : parcours au cours duquel l'enfant aborde les différents aspects de l'univers musical. L'enseignement propose une découverte des notions fondamentales à travers une approche collective instrumentale, vocale, sensorielle et corporelle et la découverte des instruments au cours de l'année.
- **EVEIL RYTHMIQUE** pour les élèves nés en 2018 : passerelle entre l'éveil et le cursus musical, ce parcours est basé sur l'apprentissage ludique du rythme.



J'APPRENDS

➤ EN COLLECTIF AVEC L'ENSEIGNEMENT PAR L'ORCHESTRE (EPO)

pour les enfants de 8 à 10 ans (nés en 2015/2016/2017) - Cours collectif de 1h30 : nouvelle méthode d'apprentissage des instruments suivants :

- ✓ EPO piano,
- ✓ EPO guitare,
- ✓ EPO accordéon diatonique & flûte traversière.

- **EN INDIVIDUEL** : 1 cours individuel d'**INSTRUMENT** de 30 à 50 minutes (selon le cycle)
+ **L'ATELIER DU MUSICIEN (ADM)** : apprentissage collectif de la musique par l'orchestre (chant, formation et culture musicales).

INSTRUMENTS	
Accordéon diatonique	Guitare électrique
Batterie et percussions classiques	Guitare basse
Clarinette	Hautbois
Contrebasse	Piano
Cor d'harmonie	Trombone
Cornemuse	Trompette et euphonium
Flûte traversière	Saxophone
Guitare classique	Violon



LES PRATIQUES COLLECTIVES

Chorale adulte (accessible résident hors CCMVR)
Chant actuel ado et adulte (accessible résident hors CCMVR)
Parcours Musiques Actuelles *
Atelier accompagnement piano
Ensemble musiques traditionnelles
Atelier danses traditionnelles

* **ATELIER MUSIQUES ACTUELLES « Tu viens, tu joues »** : atelier collectif 1h30 dès 12 ans, tous styles, tous niveaux pour guitare, guitare basse, batterie et clavier. 2/6

HORAIRES INDICATIFS des cours

EVEIL MUSICAL de 4 à 6 ans
(enfant né en 2019-2020-2021 : 3 ans révolus en sept 24)

Jour	Horaire	Lieu	Salle	Prof.
Mercr	10h20- 11h05	Ste Sigolène	Audi	F. Lyonnet
Mercr	11h05- 11h50	Ste Sigolène	Audi	F. Lyonnet
Mercr	14h30-15h15	Monistrol	n°3	F. Lyonnet

EVEIL RYTHMIQUE (enfants nés en 2018)

Mardi	17h00-17h30	Monistrol	Salle harmonie	A. Tronchère
Jeudi	17h15-17h45	Ste Sigolène	Salle A.Cecarelli	A. Tronchère

ENSEIGNEMENT PAR L'ORCHESTRE (EPO)
GUITARE EPO 1^{re} année (2015-2016-2017)

Vend	17h00-18h30	Monistrol	Salle 3	B. Decerle L. Payet
------	-------------	-----------	---------	------------------------

GUITARE EPO 2 et 3^{ème} année

Vend	18h30-20h00	Monistrol	Salle 3	B. Decerle L. Payet
------	-------------	-----------	---------	------------------------

ENSEIGNEMENT PAR L'ORCHESTRE (EPO) : Flûte traversière et accordéon diatonique 1^{re} année
(2015-2016-2017)

Mercr	9h15-10h30	Ste Sigolène	R.Galliano & C Evora	P. Dole F. Goupil
2^{ème} année				
Mardi	17h30-18h45	Ste Sigolène	R.Galliano & C Evora	P. Dole F. Goupil
3^{ème} année				
Mardi	18h00-19h15	Ste Sigolène	R.Galliano & C Evora	P. Dole F. Goupil

ENSEIGNEMENT PAR L'ORCHESTRE (EPO)
Piano (2015-2016-2017)

Jeudi	17h00-18h30	Ste Sigolène	M. Petruc, & C Evora	G. Leyshon
-------	-------------	--------------	----------------------	------------

PRATIQUES COLLECTIVES

CHORALE ADULTE

Lundi	20h15-22h15	Ste Sigolène	Audi	G. Leyshon
-------	-------------	--------------	------	------------

ATELIER CHANT ACTUEL 1 semaine/2 (à partir de 13 ans)
Salle C.Evora - Prof. N Arnaud

Mercredi	16h45-18h15	Ste Sigolène	Ado (à p.de 13 ans)
	18h15-19h45	Ste Sigolène	Adulte
	20h00-21h30	Ste Sigolène	Adulte

ATELIER MUSIQUES ACTUELLES

Jeudi	19h00-20h30	Harmonie	D.Caillet
-------	-------------	----------	-----------

ENSEMBLE TRADITIONNEL

Mardi	20h-21h à conf.	Ste Sigolène	R Galliano	F. Goupil
-------	-----------------	--------------	------------	-----------

ATELIER DES MUSICIENS

Apprentissage de la musique par l'orchestre :
chant, formation et culture musicales

Premier cycle (IC)

COURS	Jours	Horaire	Lieu	Salle
ADM IC1-2	LUNDI F.Lyonnet/	17h00-18h30	Ste Sigolène	Audi & C.Evora
	MARDI F.Lyonnet/ L.Payet	17h00-18h30	Monistrol	3
ADM IC3-4	LUNDI F.Lyonnet/	18h30-20h00	Ste Sigolène	Audi & C.Evora
	MERCREDI F.Lyonnet/ L.Payet	13h00-14h30	Monistrol	3

Deuxième cycle (IIC)

ADM IIC1-2 F.Lyonnet /L. Payet	Mardi	18h30-20h30	Monistrol	3
	Mercredi	17h45-19h45	Ste Sigolène	C.Evora
FM IIC3/IIC4 L. Payet	Mercredi	15h15-17h15	Monistrol	3

Troisième cycle (IIIC) & Adulte

FM IIIC L. Payet	Jeudi	18h00-20h00	Monistrol	3
Adulte F.Lyonnet	Mercredi	19h45-20h45	Ste Sigolène	R.Galliano

L'EIMD développe des partenariats avec l'Education Nationale : - avec ses 2 musiciennes intervenantes, l'EIMD est en charge des interventions en Milieu Scolaire sur le territoire des Marches du Velay/Rochebaron, - avec les collègues Le Monteil et Notre Dame du Château à Monistrol s/ L : Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) de la 6^{ème} à la 3^{ème}, - avec l'orchestre à l'école et le lycée Léonard de Vinci : Cosmic Music Club - Musiques Actuelles.

Tarifs musique 2024/2025

(pour les élèves domiciliés sur la communauté de communes des marches du Velay / Rochebaron)

9 € de cotisation par famille à ajouter au montant total ou au montant du 1^{er} chèque si règlement en 3 ou en 6 fois.

Une seule adhésion à l'Association EIMD des Marches du Velay/Rochebaron par famille pour la musique et la danse. Possibilité de régler en espèces ou par chèque-vacances. L'échange chèque contre chèque-vacances est possible AU PLUS TARD jusqu'au 01 novembre 2024.

Règlement	ENFANT			ADULTE (+24 ANS)		
	En 6 fois	Trimestre	Année	En 6 fois	Trimestre	Année
PRATIQUES COLLECTIVES : chorale - atelier chant actuel - ensemble traditionnel Inscription aux pratiques collectives possible pour les élèves domiciliés en dehors de la communauté de communes des marches du Velay / Rochebaron : +12€ au tarif annuel CCMVR soit 78€/an enfant et 84€/an adulte).						
Pratiques collectives	11 €	22 €	66 €	12 €	24 €	72 €
Musiques actuelles* : batterie, clavier, guitare ou guitare basse (cours limité à 5 élèves*)	33 €	66 €	198 €	34 €	68 €	204 €
Atelier du musicien seul	21 €	42 €	126 €	22 €	44 €	132 €
Eveil musical	11 €	22 €	66 €			
Enseignement Par l'Orchestre	33 €	66 €	198 €			
Eveil rythmique	11 €	22 €	66 €			
Atelier accompagnement piano	17,5 €	35 €	105 €	18,5 €	37 €	111 €
Instrument (30 minutes de cours individuel) + Atelier du musicien (ADM)						
1 ^{ère} inscription	64 €	128 €	384 €	65,5 €	131 €	393 €
2 ^{ème} inscription	55 €	110 €	330 €	56,5 €	113 €	339 €
3 ^{ème} et 4 ^{ème} inscriptions	44,5 €	89 €	267 €	46,5 €	93 €	279 €
Cours individuel d'instrument						
2 ^{ème} instrument	55 €	110 €	330 €	57 €	114 €	342 €
Instrument seul (2 ^{ème} cycle de FM validé)	45 €	90 €	270 €	47,5 €	95 €	285 €
Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM)						
Dominante instrumentale	53 €	106 €	318 €			
Dominante vocale	11 €	22 €	66 €			

* sous réserve d'acceptation du dossier par le directeur de l'EIMD.

Gratuité des cours de pratiques collectives pour les élèves inscrits en CHAM et pour les élèves inscrits en ADM seul.

(Cadre réservé à l'administration)

- Chèque annuel
- Chèques x 3
- Chèques X 6
- Chèques vacances :
- Espèces : € (Reçu n°)
- Autres élèves de la famille :

Renseignements ELEVE

NOM..... Prénom.....
 Date de naissance : / /
 Etablissement scolaire fréquenté en 2024/25 :Classe.....
 Commune : CHAM

Renseignements PARENTS

	PARENT 1	PARENT 2
NOM Prénom		
E-mail (1 seul par élève)		
Adresse CP - Commune		(adresse : si différente parent 1)
Portable		
Domicile		

⇒ L'élève s'inscrit dans la ou les discipline(s) suivante(s) :

	Instrument + Atelier des musiciens (ADM)		Pratiques collectives : éveil musical, éveil rythmique, chorale ou chant actuel, ens trad, atelier accomp. piano		Enseignement Par l'Orchestre EPO	Parcours Musiques actuelles
	Instrument →	Atelier des musiciens	n°1 :	n°2 :		
CYCLE & ANNEE					EPO 1ère année Guitare <input type="checkbox"/> Piano <input type="checkbox"/> Flûte traversière <input type="checkbox"/> Accord diat. <input type="checkbox"/>	Batterie <input type="checkbox"/> Guitare <input type="checkbox"/>
PROFESSEUR					EPO 2ème année Guitare <input type="checkbox"/> Flûte traversière <input type="checkbox"/> Accord diat. <input type="checkbox"/>	Guitare basse <input type="checkbox"/> Clavier <input type="checkbox"/>
Lieu						
Jour de cours					EPO 3ème année Guitare <input type="checkbox"/> Flûte traversière <input type="checkbox"/> Accord diat. <input type="checkbox"/>	Atelier jeudi soir <input type="checkbox"/>
Horaire	(à définir avec le professeur le 12/09)					

⇒ L'élève et les parents déclarent avoir pris connaissance des modalités d'inscription et adhèrent au règlement intérieur de l'EIMD (disponible auprès du secrétariat et sur www.eimdmvelay.fr).

Fait à..... le.....2024.

SIGNATURE :

Autorisation à compléter au dos SVP →

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES POUR LES ELEVES MINEURS

Je soussigné(e) : (Nom et prénom de l'un des parents)

agissant en qualité de représentant légal de : (Nom de l'élève)

donne l'autorisation de diffuser les photographies, films ou vidéos de mon enfant prises dans le cadre des cours, stages et spectacles organisés par l'association E.I.M.D des Marches du Velay/Rochebaron, sur tout support de communication ainsi que sur son site internet. Cette autorisation, donnée à titre gracieux, est valable pour une durée de 24 mois à compter du 01/09/2024. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces supports devront respecter l'anonymat de l'élève et ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

Date : **Signature précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé, bon pour accord »**

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGES POUR LES ELEVES MAJEURS

Je soussigné(e) : (Nom et prénom de l'élève majeur)

donne l'autorisation de diffuser les photographies, films ou vidéos me concernant prises dans le cadre des cours, stages et spectacles organisés par l'association E.I.M.D des Marches du Velay/Rochebaron, sur tout support de communication ainsi que sur son site internet.

Cette autorisation, donnée à titre gracieux, est valable pour une durée de 24 mois à compter du 01/09/2024. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces supports devront respecter mon anonymat et ne devront pas porter atteinte à ma réputation.

Date : **Signature précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé, bon pour accord »**

Les données personnelles recueillies sont destinées à l'usage exclusif du personnel de l'établissement. La durée de conservation de ces données le temps de votre inscription.

L'EIMD des Marches du Velay/Rochebaron s'engage à ce que la collecte et le traitement de données à caractère personnel soient conformes à la réglementation en matière de données à caractère personnel et notamment au Règlement européen sur la protection des données (RGPD) n°2016-679 du 27/04/2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les titulaires des données collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement de celles-ci. Ces titulaires peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant, toutefois cette opposition peut entraîner l'impossibilité pour l'élève de suivre les cours auxquels il est inscrit, et de gérer son dossier. Pour exercer ses droits chaque titulaire peut contacter l'EIMD des Marches du Velay/Rochebaron ou le Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : EIMD des Marches du Velay/Rochebaron, Délégué à la protection des données, 2 Avenue de Marinéo BP 80 43600 Sainte-Sigolène ou par e-mail : dpd@eimdmvelay.fr.